

jura®



Smart Connect

- de Bedienungsanleitung
- en Instructions for use
- fr Mode d'emploi
- it Istruzioni per l'uso
- nl Gebruiksaanwijzing
- es Modo de empleo
- pt Manual de instruções
- sv Bruksanvisning
- ru Руководство по эксплуатации
- pl Instrukcja obsługi

Schweiz/EU

25 Monate Garantiebedingungen

25 mois conditions de garantie

25 months warranty conditions

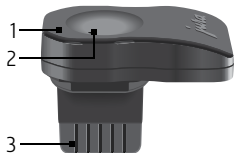


fr Mode d'emploi du Smart Connect JURA.....	4
Conditions de garantie de JURA Vertrieb (Schweiz) AG, Niederbuchsiten.....	6

Utilisation conforme

Le Smart Connect doit uniquement être utilisé dans les machines automatiques à spécialités de café JURA prévues à cet effet. Il sert à établir une communication sans fil entre la machine à café et différents appareils accessoires (consultez le site www.jura.com pour connaître les appareils compatibles). Toute autre utilisation est considérée comme non conforme. JURA décline toute responsabilité relative aux conséquences d'une utilisation non conforme.

Vue d'ensemble du Smart Connect



- 1 LED : indique l'état de fonctionnement du Smart Connect.
- 2 Touche de réinitialisation : pour connecter le Smart Connect à d'autres appareils accessoires à connectivité sans fil.
- 3 Fiche : pour insérer le Smart Connect dans le port de service de la machine à café.

Montage

Le Smart Connect doit être inséré dans le port de service de la machine à café. Celui-ci se situe en règle générale sur le dessus ou à l'arrière de la machine, sous un couvercle amovible. Si vous ne savez pas où se trouve le port de service de votre machine à café, renseignez-vous auprès de votre revendeur agréé ou consultez le site www.jura.com.

- Insérez le Smart Connect dans le port de service de la machine à café.

Le Smart Connect s'allume automatiquement.

Pour assurer le fonctionnement, l'appareil accessoire doit se trouver à une distance maximale de 3 m de la machine à café.

Indications de la LED

- La LED ne s'allume pas : la machine à café est éteinte, le Smart Connect n'est pas alimenté en courant.
- La LED s'allume : la liaison sans fil entre le Smart Connect et l'appareil accessoire est établie.

- La LED clignote (1 fois/seconde) : le système tente d'établir une liaison sans fil.

Connexion à d'autres appareils

Le Smart Connect peut être utilisé pour différents appareils accessoires à connectivité sans fil (p. ex. Cool Control Wireless / Boîtier de paiement compact intelligent).

- ▶ Placez l'appareil accessoire à côté de la machine à café (à une distance maximale de 0,5 m).
- ▶ Allumez l'appareil accessoire et la machine à café.
- ▶ Appuyez sur la touche de réinitialisation du Smart Connect (p. ex. avec un trombone).
- ▶ Appuyez ensuite (dans un délai de 30 secondes) sur la touche de réinitialisation de l'appareil accessoire **jusqu'à ce que** la LED s'allume pour indiquer que la connexion est établie.

Lorsqu'un appareil est éteint puis rallumé, la liaison sans fil est automatiquement rétablie.

- Certaines machines à café JURA possèdent une fonction de connexion automatique (voir le mode d'emploi de la machine).

Rétablissement de la configuration standard du Smart Connect (code PIN de sécurité)

Si vous rencontrez des problèmes d'ordre général avec le Smart Connect (p. ex. un problème de connexion), vous pouvez le réinitialiser pour rétablir sa configuration standard.

- ▶ Appuyez sur la touche de réinitialisation du Smart Connect pendant 5 secondes environ. La LED clignote 5 fois pour confirmer la réinitialisation.

Contact

JURA Elektroapparate AG, Kaffeeweltstrasse 10, CH-4626 Niederbuchsiten

Tél. +41 (0)62 389 82 33

Vous trouverez d'autres coordonnées de contact pour votre pays sur la page www.jura.com.

Déclaration de conformité: www.jura.com/conformity

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

La société JURA Vertrieb (Schweiz) AG, 4626 Niederbuchsiten accorde au client final sur cette machine conçue et construite pour un usage domestique, en plus de ses droits à garantie envers le vendeur, une garantie constructeur de

25 mois à compter de la date initiale d'achat

- 1 Pour les produits soumis à une distribution sélective, la garantie constructeur ne sera accordée que si la machine JURA est acquise auprès de l'un des revendeurs agréés JURA.
- 2 Les vices seront éliminés par JURA pendant la période de garantie, la prestation de garantie s'effectuant, au choix de JURA, par remise en état (réparation), échange des pièces défectueuses ou échange de la machine. L'exécution des prestations de garantie ne donne pas lieu à prolongation ou renouvellement de la durée de garantie. Les pièces remplacées deviennent la propriété de JURA.
- 3 Les prestations de garantie sont exclues en cas de dommages ou défauts qui résultent d'un raccordement non réglementaire, d'une manipulation non conforme ou d'un transport, d'une réparation ou d'une transformation réalisées par des personnes non autorisées ainsi que du non-respect des instructions d'utilisation. En particulier, la garantie ne s'applique pas si les instructions de service et de maintenance de JURA ne sont pas observées ou si des produits d'entretien autres que les filtres à eau JURA, les pastilles de nettoyage et les tablettes de détartrage JURA sont employés, qui ne correspondent pas aux spécifications d'origine. Les pièces d'usure (comme les joints, les disques de broyage, les clapets) sont également exclues de la garantie de même que les dommages résultant de la présence de corps étrangers dans le broyeur (pierres, bois, trombones par exemple).
- 4 La facture d'achat avec indication de la date d'achat et du type de machine est la preuve du droit à garantie. Pour simplifier la procédure, la facture d'achat devrait comporter, si possible, en supplément, les indications suivantes : nom et adresse de l'acheteur ainsi que le numéro de série de la machine.

- 5 La garantie constructeur est de 12 mois si le client final est une société, une personne morale ou si la machine n'est pas utilisée dans un contexte domestique.
- 6 Les prestations de garantie seront exécutées en Suisse. Pour les machines ayant été acquises en Suisse puis emmenées dans un autre pays européen, les prestations seront exécutées dans le cadre des conditions de garantie de JURA en vigueur dans ce pays européen.
- 7 Cette garantie ne couvre pas les frais de transport ni les risques de transport en lien direct ou indirect avec la garantie du produit. Pendant la durée de la garantie, les frais de transport en Suisse sont divisés à parts égales entre le client et JURA Vertrieb (Schweiz) AG.
- 8 En Suisse, les prestations de garantie seront exécutées, après concertation préalable avec la hotline du service après-vente (tél. 062 389 82 33, tarif local), par envoi ou remise à

JURA Vertrieb (Schweiz) AG, Niederbuchsiten

Service clients JURA Suisse

Tél.: 062 389 82 33 (tarif local)
E-mail: kundendienst-kaffee@ch.jura.com
Joignable: du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00
le samedi de 09h00 à 16h00
Adresse de vente: JURA Vertrieb (Schweiz) AG
Kaffeeweltstrasse 7
4626 Niederbuchsiten

ou par d'autres centres de service agréés JURA (voir www.jura.com).

